

Compte rendu succinct de la séance du conseil municipal du jeudi 1^{er} juillet 2021

Le CM (conseil municipal) s'est réuni sous la présidence de M. CHANCLUD, Maire. **Présents** : Mmes Buisine, Carrico, Cluzel, Lassimouillas, Mayordomo, Meunier, Palfray et Poyart, MM : Alexandre, Auroux, Chanclud, Cristofoli et Godeau. **Absent ayant donné procuration** : M. Grindel_à M. Auroux. **Absent excusé** : M. François. **A été nommée secrétaire** : Mme Lassimouillas. **Le compte rendu** de la séance du 21/05/2021 est adopté à l'unanimité. La réunion s'est tenue à la salle de la Ferme de l'Église et n'a pas été retransmise sur google meet, car ouverte au public. M. le Maire précise aux conseillers que concernant le Plan Local d'Urbanisme, il avait été prévu deux délibérations à l'ordre du jour l'abrogation de la délibération 2020-39 et la prescription de la révision allégée concernant un objet unique. Ces deux délibérations ont été réunies en une seule.

A la demande de Mme la trésorière, des modifications doivent être apportées au Budget Annexe et Budget Principal.

Concernant le Budget Annexe lotissement « Résidence de la Gloriette », il y a trois délibérations modificatives, ce sont des opérations d'ordre, il n'y a pas de mandat ou de titre à émettre.

DM N°1 : Compte de stock, Chapitre 043 transfert de charges : C'est une écriture obligatoire à partir du moment où nous avons des prévisions qui ne sont pas dans un compte de stock. L'opération est la suivante.

Chapitre	sens	article	Montant Avant modification	Montant de la Modification	Montant Après la modification
66	Dépense de fonctionnement	66111	13 400	0	13 400
043	Recette de fonctionnement	796	0	13 400	13 400
043	DF	608	0	13 400	13 400

Le CM accepte à l'unanimité.

DM N°2 : Rattrapage des opérations à stocker pour les années 2020 et 2021. Dans un BA de type lotissement, le stockage permet d'isoler le montant des travaux, pour obtenir un montant global.

Chapitre	sens	article	Montant Avant modification	Montant de la Modification	Montant Après la modification
042	RF	71355	3 543.50	+ 58 786.50	62 330.00
040	D d'investissement	3355	3 543.50	+58 786.50	62 300.00

Le CM accepte à l'unanimité.

DM N°3 : Suppression de la prévision d'une vente de lot et de l'avance du budget principal inscrite en 2019

Chapitre	sens	article	Montant Avant modification	Montant de la Modification	Montant Après la modification
013	RF	7015	58 786.50	-58 786.50	0.00
16	RI	168758	199 940.65	- 199 940.65	0.00

Le CM accepte à l'unanimité.

Décision Modificative au Budget Principal de la commune M14-2021 :

DM N°1 : Avance versée au Budget Annexe en 2019 à régulariser. En 2019, lors de la création du BA, la commune a financé ce budget par une inscription au BA, compte 168758 (emprunt et dettes assimilées) pour un montant de 200 000€. Cet article est identique à l'article 27638 du budget communal, sans inscription en 2019. On inscrit donc au budget de la commune art 27638 le montant de 200 000€. L'opération est la suivante

Chapitre	sens	article	Montant Avant modification	Montant de la Modification	Montant Après la modification
21	DI	21318	119 915.85	- 59.35	119 856.50
27	DI	276348	199 940.65	- 199 940.65	0.00
27	DI	27638	0	200 000.00	200 000.00

CART / Autorisation donner au Maire de signer la convention de groupement de commandes pour la fourniture de papier. La commune adhère à ce groupement de commande depuis 2013. Rambouillet Territoire propose une nouvelle adhésion pour les communes qui le souhaitent avec une nouvelle convention d'adhésion. Le CM accepte à l'unanimité.

PLU : Annulation de la délibération 2020-39 concernant la révision allégée du PLU avec plusieurs objets et prescription de la révision allégée N°1 du Plan Local d'Urbanisme avec un objet unique : réduire une zone agricole en modifiant la zone classée N en Ue pour permettre l'aménagement d'un nouvel équipement d'intérêt collectif (La mini crèche) sans porter atteinte au Padd (Plan d'Aménagement et de Développement Durable). Le CM accepte à l'unanimité.

Questions diverses :

Pour information :

CART : M. Chanclud donne la parole à M. Godeau qui résume le compte rendu de **Rambouillet Territoires**. Le point le plus important était la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint Arnoult qui a été vandalisée, réparée puis saccagée à nouveau puis incendiée. Le montant des travaux est estimé à plus de 600 000€. Le Président de RT précise qu'il y a obligation de réhabiliter cette aire d'accueil, car la loi impose une aire. Longvilliers a été la seule commune à s'opposer à cette dépense et Clairefontaine s'est abstenue.

SEASY : M. Godeau commente également le rapport annuel, consultable en Mairie, sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement collectif pour l'année 2020, élaboré par le Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines. Ce service public dessert 7 215 abonnés au 31/12/2020, il a la charge de 24 stations de traitement des eaux usées avec un linéaire de collecte total de 136.46km, avec 226.82 t de matières sèches de boues à évacuer.

Piscines intercommunales : La Communauté d'Agglomération dispose de 2 piscines sur son territoire : la piscine des Fontaines, à Rambouillet, en travaux et la piscine des Molières, aux Essarts-le-Roi. Le Président de RT avait sollicité les services de l'éducation Nationale pour organiser l'accueil des élèves des établissements scolaires du premier degré. Les trois niveaux retenus sont le CP, CE1 et CM2. Sur le planning prévisionnel, l'école de Rochefort dispose de 15 séances hebdomadaires, le jeudi matin entre le 1^{er} février et le 10 juin 2022.

ILLIWAP : RT a pris l'abonnement premier pas, pour toutes les communes membres de l'EPCI qui le souhaitent. Le contrat débute au 1^{er} juillet 2021 et illiwap a fort gentiment prolongé notre période d'essai gratuite jusqu'à cette date. Nous n'aurons donc pas de dépense d'abonnement pour cette application. M. le Maire rappelle que les habitants sont incités fortement à télécharger cette application pour obtenir de nombreuses informations en priorité sur Longvilliers mais également sur les communes environnantes.

PEI (Point d'Eau Incendie) : M. Cristofoli présente les avancées au sujet des PEI manquants de Saint Fargeau et du Moulin des Echelettes. Après une réunion avec le SEASY et le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), il s'avère que ces deux PEI s'ils sont créés, amélioreront l'existant, mais ne seront pas aux normes. Pour St Fargeau le réseau d'eau étant de petite dimension, le débit est insuffisant, à propos du Moulin des Echelettes, l'implantation serait à plus de 200M de l'habitation car le réseau passe au niveau du monument aux morts. Il est décidé qu'il est préférable d'avoir des bouches certes non conformes mais existantes. Des devis vont être demandés à diverses entreprises.

Coffret Eclairage Public à Bouc Etourdi : Un véhicule a embouti le coffret privant les habitants d'éclairage. Un devis a été demandé à la société Quekenborn, il est de 2148€ TTC. Une protection va être aménagée.

Mme Carrico présente les deux projets de RT dans le cadre de la biodiversité. **1°Ruchers pédagogiques :** RT propose aux communes de signer une convention pour un projet de ruchers pédagogiques qui seraient gérées par une association, la commune doit fournir un terrain clôturé. **2°Caméras pour lutter contre les dépôts sauvages.** Ces deux sujets seront soumis au prochain CM.

SIE (Syndicat Intercommunal des Ecoles) : Mme POYART résume le problème de la photocopieuse en panne depuis février à l'école primaire et toujours aucune solution trouvée en juin. Le marché d'appel d'offre pour renouveler le prestataire de cantine toujours pas finalisé pour la rentrée de septembre malgré de nombreux échanges de mail. Une réunion doit être organisée entre le SIE, les maîtresses et le personnel pour finaliser les emplois du temps du personnel SIE pour la prochaine rentrée scolaire.

Mme Carrico, quatrième Maire-Adjoint annonce au CM sa démission en tant que Maire-Adjoint. Celle-ci a été acceptée par Mme la Sous-Préfète. Sandrine reste conseillère municipale car cela l'intéresse, mais sa fonction de 4^{ème} adjointe était très chronophage et elle a d'autres projets. M. Chanclud dit combien il a apprécié de travailler à ses côtés et précise que si elle veut revenir en arrière, elle le peut.

La séance est levée à 20H24.

